REPUBLIQUE FRANCAISE Liberté-Egalité-Fraternité Envoyé en préfecture le 20/09/2023 Reçu en préfecture le 20/09/2023

Publié le

ID: 029-212900674-20230919-220_20-DE

220/20

CD/TC

COMMUNE DE GUERLESQUIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance publique du 19 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-huit heures, le conseil municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

<u>Présents</u>: Éric CLOAREC; Christiane DUGAY; Édouard TROLES; Chantal COLLÉOU; Jean-Hervé GOARNISSON; Annick LE GALL; Cyrielle MOY; Françoise NORMAND; Hervé TILLY; Paul UGUEN <u>Absents</u>: Éric LE SCANFF, Florent LE HERVÉ, Sonia FLOC'H, Laurence LE ROY-TASSEL, Rémy LE MEUR <u>Procurations</u>: Éric LE SCANFF donne pouvoir à Éric CLOAREC, Florent LE HERVÉ donne pouvoir à Christiane DUGAY, Sonia FLOC'H donne pouvoir à Chantal COLLÉOU.

Secrétaire de séance : Cyrielle MOY

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice: 15

<u>Date de convocation du Conseil Municipal</u>: 14 septembre 2023

<u>Objet</u> : Facturation du goûter de la garderie à la Mairie de Bolazec pour les enfants de Bolazec utilisant les transports scolaires

Monsieur le Maire informe qu'une réunion s'est tenue le 14 Avril dernier avec le Vice-Président de Morlaix Communauté chargé des mobilités, Monsieur Roger HÉRÉ, pour évoquer une situation particulière relative à la desserte en transports scolaires de l'école ar Roudour.

Cette situation qui perdurerait depuis une vingtaine d'années est la suivante :

- Le collège Roz Avel est desservi par 6 lignes scolaires en provenance des communes de Morlaix Communauté mais aussi de Scrignac, Bolazec, Plougras et Lohuec.
- Tous les cars arrivent au collège entre 8h15 et 8h20 pour un début des cours à 8h30.
- Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, les élèves primaires susceptibles de voyager à bord des lignes 40A, 42, 43, 44, 48 descendent de leur car au collège, attendent l'arrivée du car de la ligne 41 d'où descendent les collégiens. Les élèves de primaire montent alors dans le car de la ligne 41 pour y rejoindre les élèves primaires susceptibles de s'y trouver déjà, à destination de l'école ar Roudour.
- Arrivé à l'école ar Roudour, le car de la ligne 41 garde les élèves à bord, entre 5 et 10 minutes, jusqu'à 8h35, heure d'ouverture de l'école.
- Le soir, les élèves de primaire montent dans le car de la ligne 41 à 16h20 après la fermeture de l'école. Le car, arrivé au collège, patiente avec les élèves à bord jusqu'à la fin des cours des collégiens à 17h, soit environ 40 minutes. Les élèves de primaire qui utilisent les lignes 40A, 42, 43, 44, 48 descendent alors du car de la ligne 41 pour rejoindre le car qui les ramènera chez eux, seuls les élèves de primaire de la ligne 41 restant dans le car.

Au cours de cette réunion, les élus de Guerlesquin et les représentants de Morlaix Communauté ont convenu qu'il n'était pas admissible que le transport scolaire assure la garderie d'élèves : ce n'est pas sa vocation et la responsabilité du transporteur et de Morlaix Communauté, autorité organisatrice des mobilités, pourrait être engagée en cas de problème.

De fait de l'existence d'une garderie à l'école ar Roudour, il peut être mis fin à cette situation en modifiant les horaires de la ligne 41 comme suit, dès la rentrée de septembre 2023 :

- Le matin : arrivée et dépose à l'école ar Roudour vers 8h20, après la dépose des collégiens,
- Le soir : départ de l'école à 16h55 pour rejoindre le collège au moment de la sortie des collégiens.

Envoyé en préfecture le 20/09/2023

Dans cette attente, les enfants, dont 5 de la commune de Bolazec, seront, pour des questions de Publié le

ID: 029-212900674-20230919-220_20-DE

Un arrêt de car a été institué par arrêté n°1012/20 du 7 Septembre 2023

sécurité, placés à la garderie de l'école ar Roudour, matin et soir.

proximité de la garderie de l'école, matérialisé par des zébras, à la demande de Morlaix Communauté.

Madame Le Maire de Bolazec a réagi, indiquant que les parents concernés ne doivent pas supporter l'ensemble des frais de garderie alors que cette situation leur est imposée. Une rencontre avec Éric CLOAREC, Maire, Christiane DUGAY, 1ère Adjointe et Chantal COLLÉOU, Adjointe aux finances, a eu lieu le 4 Septembre afin de trouver un arrangement entre les parties. Il en résulte que la commune de Bolazec propose de prendre en charge les goûters (1,10 €) et que la commune de Guerlesquin prendrait alors en charge les frais de garderie (1,60 €).

Aussi, Monsieur Le Maire propose d'appliquer un forfait annuel sur la base de 4 goûters par semaine pendant 35 semaines, correspondant à la durée totale de l'année scolaire, multiplié par le nombre d'enfants de Bolazec utilisant les transports scolaires (5 enfants).

Aussi, ce forfait est calculé ainsi : 1,10 € x 4 jours x 35 semaines, soit 154 € /élève x 5 enfants.

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal la facturation annuelle à la Mairie de Bolazec de ce forfait « goûter garderie » de 154 € par élève, soit 770 €. Ce forfait, valable pour l'année scolaire 2023-2024, sera révisable les années suivantes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, facturera à la Mairie de Bolazec un forfait annuel établi sur la base de 4 goûters par semaine pendant 35 semaines, correspondant à la durée totale de l'année scolaire, multiplié par le nombre d'enfants de Bolazec utilisant les transports scolaires (5 enfants), soit un montant total de 770 €. Ce forfait, valable pour l'année scolaire 2023-2024, sera révisable les années suivantes.

Pour extrait conforme, Pour le Maire empêché, L'adjointe au Maire,

Christiane DUGAY